



Juillet 2024

n°13

La **revue** des
propriétaires privés

Furesta di Corsica

Corse

DOSSIER SPÉCIAL

QUI FAIT QUOI EN FORÊT EN CORSE ?

- Dossier Partenaires filière : ODARC
U Sindicatu di i Suvaraghi di Corsica :
les exploitants liégeurs se structurent
en syndicat p. 6

RUBRIQUES

■ Actualités p 3

■ Partenaires filière : ODARC p 6

■ Dossier : Qui fait quoi en forêt ? p 8

EDITORIAL

Chers propriétaires forestiers,

Nos forêts sont inévitablement confrontées à de grands changements que nous ne pouvons ignorer.

Les forêts corses n'y font pas exception, nous nous devons de les aider à faire face à ces mutations. Il est impératif d'évaluer les impacts inévitables de cette réalité forestière.

Le CNPF Corse a sollicité l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), afin de former les propriétaires, les professionnels forestiers et nos équipes techniques en Castagniccia et ce dans le cadre de la méthode ARCHI qui cible une sylviculture adaptée à l'état sanitaire de l'arbre.

La surveillance de la bonne santé des forêts, est un point fondamental, permettant de lutter contre le risque incendie, au même titre que l'aménagement, l'équipement des massifs ainsi que l'information transmise aux propriétaires forestiers et au public.

Dans ce bulletin, vous pourrez découvrir les principaux partenaires du CNPF Corse.

Notre filière doit se préparer aux échéances qui nous attendent, notamment l'abaissement du seuil à 20 hectares afin de bénéficier d'un Plan Simple de Gestion. Nos propriétaires privés seront contactés dans les mois à venir afin de les sensibiliser et les inciter à l'adoption de ce document essentiel.

Nos équipes techniques verront l'arrivée d'un nouveau technicien suite à la nomination de monsieur Orso Cerati au poste d'ingénieur responsable de la mission DFCl



Paule Nicolai-Pietri © CNPF

et du pôle Documents de Gestion Durable.

Notre séminaire sur la valorisation du chêne-liège qui s'est tenu à la Médiathèque de Porto-Vecchio, grâce à notre partenaire l'ODARC ainsi qu'au soutien de la Collectivité de Corse, a été avec la participation d'intervenants de grande qualité, une journée d'échanges augurant la perspective d'un avenir prometteur de la filière.

Par ailleurs, la finalisation des SRGS, le renouvellement de la convention cadre triennale Collectivité de Corse, ainsi que l'accompagnement de la DRAAF dans sa politique publique prioritaire initiée par l'Etat concernant la plantation d'un milliard d'arbres à l'horizon 2032, dont 12 millions (plantation et accompagnement de la régénération naturelle) pour la Corse (6 millions d'ici 2027) font partie de nos programmes en cours, de même que la réalisation de la deuxième phase de notre étude LIDAR en partenariat notamment avec la DRAAF Corse et l'ONF Corse, sur la qualification des peuplements de chênes verts.

Je vous souhaite, chers propriétaires, une bonne lecture forestière de notre bulletin.

Bien à vous.
Paule Nicolai-Pietri
Présidente du CNPF de Corse

ACTUALITÉS

Un nouvel ingénieur Risques et Document de Gestion Durable au CNPF Corse

Orso Cerati, est le nouvel ingénieur Risques et Documents de Gestion Durable pour le CNPF Corse depuis le 1er février dernier.

Il sera chargé de participer au réseau des référents DFCl du CNPF, à l'intégration de la DFCl dans la gestion forestière durable, à la révision et à l'animation du PPFENI (et autres planifications) ainsi qu'aux groupes techniques régionaux afin de faire face aux enjeux actuels de la lutte contre le risque incendie. Ses missions axées sur ce risque majeur des forêts méditerranéennes lui permettront également de suivre les travaux de recherche de l'Université de Corse et d'accompagner les élus référents et les propriétaires forestiers.



© CNPF

Il était auparavant technicien forestier de secteur au sein du CNPF Corse où il exerçait ses missions régaliennes, en plus d'être entre autres, référent du réseau Département Santé des Forêts, qu'il conservera dans son nouveau poste d'ingénieur.

Ce nouveau poste lui permettra également de développer davantage ses missions du pôle Document de Gestion Durable en participant au réseau des référents du CNPF, en réalisant de l'animation auprès des propriétaires forestiers en lien avec le personnel technique, en contrôlant, améliorant l'instruction et le suivi administratif des documents de gestion durable en lien avec la législation et les procédures internes, mission qu'il possédait déjà dans une moindre mesure.

SÉMINAIRE VALORISATION DU LIÈGE EN CORSE

Le 18 avril dernier à Porto-Vecchio, le CNPF Corse a organisé un séminaire, dans le cadre de la convention le liant à l'ODARC, sur le thème de la valorisation du liège en Corse.

La journée, qui s'est déroulée à l'animu, la médiathèque de Porto-Vecchio, s'est articulée autour de plusieurs présentations qui ont abordé l'utilisation du liège de l'amont à l'aval de la filière insulaire grâce notamment aux interventions de l'Université de Corse, du Conseil de l'Ordre des Architectes de Corse, de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), de l'ODARC, du Syndicatu di suvaraghji di Corsica, d'A Casa Nustrale, de Silvacoop, de l'ODARC et enfin du CNPF Corse.

Le séminaire a permis d'ouvrir le dialogue autour de la filière liège afin de porter un regard sur son développement.



Adrien Guyot © CNPF



Avec la participation financière de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Évaluer l'impact du changement climatique sur les arbres avec ARCHI

Du 13 au 15 mars derniers, cette formation a réuni une vingtaine de stagiaires.

Les 13, 14 et 15 mars derniers le CNPF Corse, en association avec l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et avec la participation financière de la DRAAF de Corse, a organisé sur le territoire insulaire une session de formation sur la méthode ARCHI développée par l'IDF.

Grégory Sajdak, technicien forestier à l'IDF, s'est déplacé tout spécialement en Castagniccia pour accueillir une vingtaine de stagiaires aux profils variés (propriétaires forestiers, élus, gestionnaires forestiers, techniciens et ingénieurs des filières forestières et castanéicoles, chercheurs,...) afin de les initier à la méthode ARCHI spécifiquement sur le châtaignier et le chêne vert. Les stagiaires ont ainsi pu tester, en condition réelle, les méthodes ARCHI sur différentes forêts privées de Quercitello, Stazzona, Poggio-Marinaccio et Rapaggio.

Remerciements

Nous remercions sincèrement tous les participants qui ont su, par leurs échanges et leur convivialité, enrichir ces journées. Nous remercions également la DRAAF de Corse qui nous a permis de proposer gratuitement cette formation. Bien entendu un grand merci à Grégory pour toute sa pédagogie, sa technicité et sa gentillesse.

Mais ARCHI, c'est quoi ?

ARCHI est une méthode de diagnostic visuel de l'architecture du houppier de l'arbre permettant de déterminer son stade de développement et son état physiologique.

Plusieurs essences ont été étudiées (cèdre, chêne-liège, châtaignier, chêne vert, pin laricio, hêtre,...) afin d'établir pour chacune d'elle une clef dichotomique que l'on parcourt, au fil de l'observation, pour déterminer l'état de l'arbre (déperissant, résilient, sain, stressé,...).

Si cette méthode s'intéresse aux symptômes architecturaux d'un dépérissement, elle n'en identifie pas les causes. D'autres outils (BIOCLIMSOL, diagnostic du Département Santé Forêt,...) sont en mesure d'expliquer les phénomènes observés.

Et concrètement pour nos peuplements insulaires ?

Cette méthode permet pour les personnes ayant reçu une formation d'être en capacité de diagnostiquer l'état physiologique d'un arbre et ainsi de faire un choix de gestion adapté.

Sans cette approche fine de prime abord certains arbres peuvent être considérés comme déperissants alors qu'en réalité ils sont en pleine résilience pouvant apporter au peuplement forestier des capacités d'adaptation aux conditions climatiques et sanitaires locales.

Ce diagnostic peut par exemple orienter le martelage d'une coupe sanitaire de châtaignier en maintenant certains sujets résilients. Il est important de préciser que la méthode ARCHI Châtaignier est applicable aux vergers et peut ainsi venir compléter les diagnostics réalisés par la filière castanéicoles dans les choix de remise en production des arbres.

Dans le contexte du climat changeant nous observons, pour les plus basses altitudes, une dégradation de la qualité sanitaire de la suberaie insulaire.

Un suivi sanitaire des peuplements de chênes-lièges s'avère nécessaire aujourd'hui pour mieux comprendre les phénomènes et être en capacité de réagir, par des actes sylvicoles (renouvellement, éclaircie,...), afin de les accompagner pour qu'ils puissent assurer dans le temps leurs fonctions écologiques (habitat d'intérêt communautaire de la Tortue d'Hermann,...), économiques (production de liège pour la filière locale en cours de structuration,...) et sociales (peuplements fréquemment en interface avec l'habitat,...).

La méthode ARCHI, associée à l'outil BIOCLIMSOL, permettrait ce suivi sanitaire de la suberaie afin de caractériser la dynamique des états physiologiques des arbres dans le temps. Cette démarche pourrait être appliquée à d'autres essences de l'île.



Martin Monnet © CNPF

En savoir plus

<https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/outils-et-techniques/archi>

<https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/outils-et-techniques/bioclimsol>

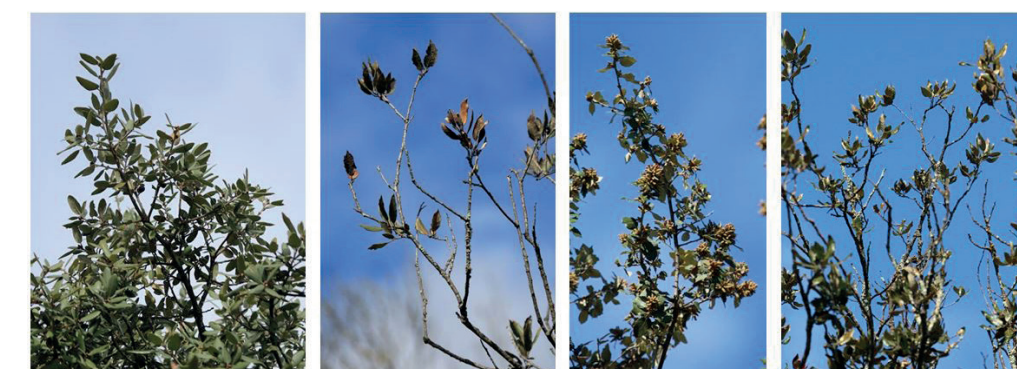
Quelles perspectives ?

Cette formation avait pour objectif de faire connaître l'outil ARCHI et d'initier les participants à son utilisation. Il serait intéressant de l'intégrer dans des outils et des projets régionaux afin qu'il puisse accompagner l'acquisition de connaissances sur les effets du changement climatique sur les peuplements et les filières associées. Le CNPF Corse et l'IDF se tiennent à la disposition des propriétaires forestiers privés et partenaires régionaux pour répondre aux besoins et accompagner les volontés.

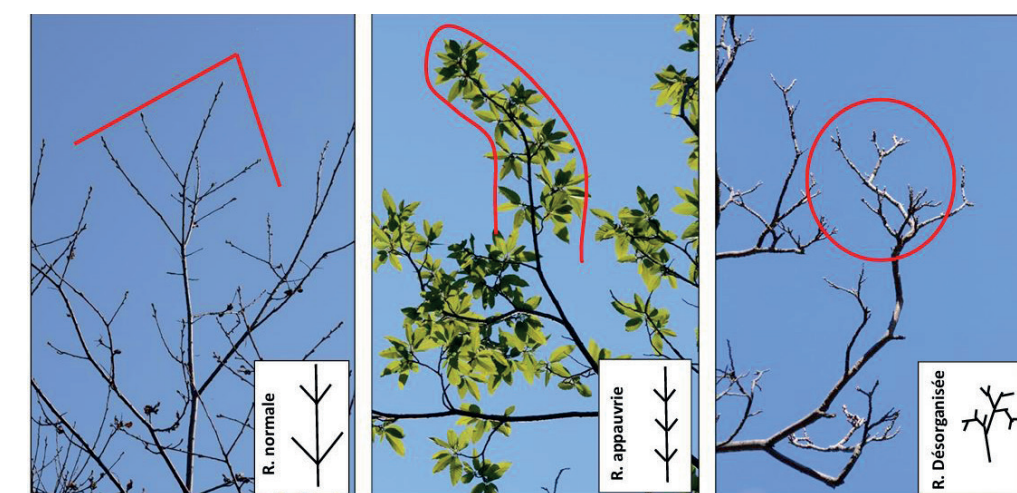
Florian Galinat
Directeur adjoint



Typologie de la ramification du chêne vert (© CNPF)



Typologie de la ramification du châtaignier (© CNPF)



Sindicatu di i Suvaraghji di Corsica : les exploitants liégeurs de Corse se structurent en syndicat

En prenant attache de l'ODARC et de sa cellule forêt, les exploitants liégeurs ont déjà fait le premier pas vers une structuration de leur filière.

C'est à l'initiative de Valère Serra qu'une première réunion entre les subériculteurs s'est tenue à Porto-Vecchio le 19 octobre 2023, au cours de laquelle ils ont évoqué les différents problèmes rencontrés par leur profession, ainsi que les inquiétudes relatives à l'avenir du chêne-liège et des suberaies en Corse.

Ainsi, la concurrence italienne et ibérique, ne leur permet pas de s'aligner avec des entreprises en position de quasi-monopole sur leur propre territoire et au-delà dans le bassin méditerranéen producteur de liège, qui n'hésitent pas à hausser le coût d'achat du liège tout en diminuant la qualité des récoltes. Au-delà d'une plus-value économique qui sort de la sphère régionale, c'est l'avenir des chênes récoltés qui peut être mis à mal, si les levées de liège sont mal réalisées¹ et qu'aucun travail sur les arbres d'avenir n'est effectué. Ce travail de levée et de préparation des arbres d'avenir est essentiel pour assurer au propriétaire une rentabilité de sa suberaie sur le long terme, en bon père de famille.

Par ailleurs, le développement économique de l'île en matière de transformation du liège s'est effondré en plusieurs décennies, et il n'existe plus de transformation de type industriel, comme c'était le cas pour le bouchon. Les besoins dans la construction, notamment pour l'isolation, augmentent chaque jour, et dans une société en cours de mondialisation, la Corse doit pouvoir tirer son épingle du jeu, afin d'éviter que sa richesse ne s'exporte ; ou dans un autre cas de figure, que l'importation de produits l'expose à de nouveaux risques sanitaires (cas du ver du liège, nommé également « couleuvre du liège », sur le continent, notamment dans le Var et les Pyrénées-Orientales, lequel est un coléoptère ravageur qui déprécie fortement la qualité du liège et l'avenir des arbres).

¹ Les règles de levée de liège sont nombreuses et restrictives, afin de garantir la pérennité des arbres et assurer les récoltes suivantes. Il s'agit entre autres de la période de levée (en général de mai à août), de hauteur de levée dans l'arbre, et de prise en compte de conditions sanitaires et climatiques (par exemple, on ne peut pas lever de liège en période d'attaque de Bombyx ou de Platype, ni pendant une période de vent ou de très fortes chaleurs). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le « Guide technique pour la gestion des forêts de chêne-liège en Corse », édité par l'ODARC en 2008. Téléchargement en ligne : <https://www.odarc.corsica/attachment/2567083/>

Le rôle aussi pour un syndicat est d'entrer en relation avec les propriétaires forestiers et de faire le relais avec leurs gestionnaires lorsqu'ils n'en ont pas encore, afin de les amener sur une gestion durable de leurs forêts. De plus, cela ouvre la possibilité aux propriétaires leur éligibilité à des aides publiques pour des opérations de sylviculture ou de travaux d'infrastructures (ouverture de piste, par exemple).

Au cours de cette réunion, l'ODARC leur a présenté les différentes structures juridiques possibles pour leur profession en évoquant les avantages et inconvénients de chacune.

Cela a donné lieu à une assemblée constitutive du premier Syndicat des Subériculteurs de Corse (Sindicatu di i Suvaraghji di Corsica) le 07 novembre 2023, toujours à Porto-Vecchio.

Les membres élus du Conseil d'Administration sont :

- | Président : André Serra
- | 1er Vice-Président : Antoni Tafani
- | 2nd Vice-Président : Jean-Baptiste Milanini
- | Secrétaire : Valère Serra
- | Secrétaire adjoint : Jean-André Arrii
- | Trésorier : Nicolas Simi
- | Trésorier-adjoint : Jacques-Louis Nicolai

Le mot du Président du Syndicat des Subériculteurs de Corse, André Léopold Serra :

« Enfin...Les liégeurs sont enfin unis ! Cette première étape était indispensable pour faire face aux défis qui attendent la poignée d'exploitants qui a résisté au temps. Notre métier est en voie d'extinction. Pourtant, la production corse représente la moitié de la production totale de la France... Dans quel secteur économique de l'île atteint-on cette proportion ? Alors OUI, il est nécessaire de mettre en valeur nos suberaies, il est fondamental de transmettre notre savoir-faire à des jeunes, il est impératif de défendre les intérêts de notre profession face à la concurrence internationale. Voilà nos objectifs ! La nécessité d'un développement économique durable impose désormais le liège comme matière première d'avenir dans des domaines aussi variés que le bâtiment, l'automobile et l'aéronautique... Unis aux pouvoirs publics, sachons ensemble saisir les opportunités de développement pour cette filière. »



André Serra, Président du Syndicat



Lors de l'Assemblée Constitutive, sur un parc à liège

Sylvestre Sisco
Chef de la Cellule Développement forestier - ODARC
06 19 43 61 11 / 04 95 30 95 28 - sylvestre.sisco@odarc.fr

Les acteurs du monde forestier en Corse

Une multitude d'acteurs différents intervient dans la forêt corse. Bien que toutes indépendantes ces entités ont des missions souvent complémentaires et travaillent en synergie au profit de la filière forêt-bois. Découvrons les principaux acteurs et leurs rôles.

Le Centre National de la Propriété Forestière Corse (CNPFC Corse)

Le Centre National de la Propriété Forestière Corse (CNPFC Corse) a pour mission d'orienter et de développer la gestion des forêts privées en tant que délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFC), établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. En Corse, la forêt privée représente 85 % des forêts insulaires, soit près de 400 000 ha pour plus de 70 000 propriétaires.

Il constitue un outil de développement, de formation, d'information et d'appui auprès de tous les propriétaires forestiers privés, mais aussi des élus dans le cadre de l'aménagement du territoire, et dans tous les domaines touchant à la forêt et à l'environnement. Il intervient gratuitement sur tout le territoire forestier insulaire.

Le CNPFC Corse est géré par un Conseil de Centre composé de 8 membres élus, 4 titulaires et 4 suppléants, et de 2 membres de droit, qui sont le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture et le représentant du personnel. Les conseillers ont également pour mission de représenter la forêt privée dans de nombreuses instances spécialisées. Renouvelé tous les 6 ans, le dernier Conseil de Centre du CNPFC Corse a été renouvelé en mars 2023 (voir *Furesta di Corsica* n°11 – Juin 2023). Ils consacrent du temps pour faire entendre la voix des forestiers afin que les enjeux de la forêt privée soient mieux connus et pris en compte dans les décisions.

Les conseillers du CNPFC Corse représentent l'établissement au sein de nombreuses commissions officielles traitant de la politique forestière au niveau régional, de la forêt, des produits forestiers et du travail en forêt, de l'aménagement foncier et territorial, de la chasse et de la gestion de la faune sauvage ou encore du Parc Naturel Régional, sites, paysages et environnement.

L'équipe technique du CNPFC Corse quant à elle est au service des forêts et des propriétaires privés de par :

- Des conseils individuels personnalisés pour mieux gérer leur patrimoine (*quelle essence planter ? Dégager ou élaguer ? Coupe de bois d'œuvre ou de bois de chauffage ? Réglementation en forêt ...*)
- Des réunions d'information et de vulgarisation, et des cycles de formation pour les aider à adopter des méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts.
- Le développement de la capacité de production et de gestion de la forêt privée, en incitant les propriétaires à doter leurs propriétés d'un document de gestion durable (PSG, CBPS).
- La participation à la gestion concertée des territoires par son implication dans les chartes forestières de territoire, les plans de développement de massifs et les schémas de desserte forestière, ...
- La lutte contre le handicap du morcellement foncier en soutenant le regroupement des propriétaires (ASL GF, GF, PSG concertés, coopérative, ...) tant pour le foncier que pour la gestion.
- La sensibilisation des propriétaires aux enjeux environnementaux en élaborant ou en participant à la rédaction de documents d'objectifs Natura 2000.
- La surveillance phytosanitaire par la participation du CNPFC au réseau national du Département Santé des Forêts (DSF).

Contacts

Siège du CNPFC Corse :
9, Cours Jean Nicoli
20090 AJACCIO
corse@cnpf.fr
04 95 23 84 24
www.corse.cnpf.fr

Antenne de Haute-Corse du CNPFC Corse :
Open Spaziu
7, Avenue Xavier Luciani
20250 CORTE

Présidente : Paule NICOLAÏ-PIETRI
Directeur : Christophe BARBE

L'Office National des Forêts de Corse (ONF de Corse)

L'Office National des Forêts de Corse (ONF de Corse) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) menant des actions dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Ce statut lui confère une autonomie financière et administrative. Il est placé sous la tutelle des Ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

L'ONF de Corse gère 150 261 ha de forêt dont 51 023 ha de forêts territoriales (appartenant à la Collectivité de Corse) et 99 238 ha de forêts appartenant à des collectivités (communes, ...).

Chaque forêt publique est, en principe, dotée d'un aménagement forestier, véritable outil-clé pour la gestion durable des forêts. C'est un document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer sur 20 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programme de travaux forestiers et de récolte de bois.

L'ONF a 4 orientations stratégiques :

- Il est le gestionnaire unique du régime forestier, au service de la gestion durable, multifonctionnelle et du renouvellement des forêts publiques face aux défis du changement climatique, en application du Code Forestier et des politiques environnementales nationales et européennes. Ce régime s'applique, en Corse, aux forêts territoriales et aux collectivités.
- Il est au cœur de la performance et de l'excellence de la filière bois et de son développement, au service de l'emploi, de l'économie et de la neutralité carbone.
- Il contribue à des objectifs sociétaux, environnementaux et territoriaux en forêt publique et au-delà.
- Il représente un établissement public s'articulant autour d'un modèle économique restauré, de compétences confortées, d'un dialogue permanent et d'une efficacité accrue.

Il a 5 missions principales au service des forêts :

- Valoriser la ressource en bois : l'ONF commercialise près de 35 % des volumes de bois sur le marché français.
- Agir pour l'environnement : gérer la forêt durablement en protégeant la richesse écologique des milieux forestiers qui abritent près de 80 % de la biodiversité terrestre. Cet enjeu est intégré dans les actions quotidiennes de gestion sylvicoles de l'ONF et passe par l'entretien de zones humides, la conservation d'arbres morts, la création de réserves biologiques, la gestion de zones Natura 2000....
- Accueillir le public en forêt : l'ONF aménage et entretient des sentiers pédestres, des parcours thématiques, etc...avec une forte attention portée à l'accessibilité en particulier dans les zones touristiques.
- Prévenir les risques naturels par la restauration des terrains en montagne (maintien de l'espace boisé), la défense des forêts contre les incendies, et la protection du littoral.
- Proposer des prestations sur-mesure : forte de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose des prestations à destination des collectivités souhaitant valoriser leur patrimoine forestier en prenant en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux dans le cadre d'un développement durable et d'une transition énergétique.

Contacts

Direction Territoriale de l'ONF :
Service Général (Ressources Humaines, finances, informatique)
Résidence la Pietrina
Avenue de la Grande Armée
20000 AJACCIO
04 95 23 78 20
www.onf.fr/onf/+71 (Accès direct ONF de Corse)

Site de Corte :
Unité Aménagement forestier, Environnement et SIG Pont de l'Orta
Avenue du Pont de l'Orta
20250 CORTE
04 95 46 01 30

Site de Bastia :
Services forêt-bois et Unité de production de travaux
Les jardins de Toga - Chemin du Furcone
20200 BASTIA
04 95 32 81 90

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Corse (DRAAF)

La DRAAF de Corse est un service déconcentré du Ministère, placée sous l'autorité du Préfet de région. Elle contribue à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Au niveau forestier, elle pilote, anime et met en œuvre, au niveau régional, les politiques nationales forestières, les réseaux, soutient les actions de développement de la filière forêt-bois et et concourt à l'élaboration des documents stratégiques et d'orientations. La DRAAF pilote la programmation des moyens de l'État en faveur des entreprises forestières : le Fonds Stratégique pour la Forêt et le Bois (FSFB) soutient les projets d'animation et le fonds pérenne finance le renouvellement forestier pour l'adaptation au changement climatique (politique du milliard d'arbres). Elle participe à la mobilisation de la ressource forestière afin d'en garantir une gestion durable, elle coordonne et met en œuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle. En Corse, elle est en charge du pilotage de la politique de protection contre les incendies via l'animation d'un plan interdépartemental de prévention des forêts contre les incendies. Enfin, elle assure le rôle de poursuite des infractions forestières en lien avec les parquets départementaux.



DRAAF Corse
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Directeur : Pierre BESSIN

Contacts
DRAAF de Corse
Service régional agriculture et forêt
Le Solférino - 8, Cours Napoléon
CS 10002
20704 AJACCIO CEDEX 09

04 95 51 86 00
srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr
www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL)

Les DREAL de Corse est un service de l'Etat qui pilote, sous l'autorité du Préfet, la mise en œuvre sur l'île des politiques du Ministère en charge des transitions écologiques et énergétiques.

Elle a pour mission d'adapter les politiques publiques aux enjeux locaux, ancrées dans le développement durable, les transitions écologiques et énergétiques, ainsi que d'accompagner les acteurs du territoire dans leur mise en œuvre. Elle mobilise ses capacités d'observation et de connaissance des territoires ainsi que des financements dédiés.

Par le conseil, l'instruction réglementaire, ou le contrôle, la DREAL intervient pour préserver la richesse du patrimoine et des ressources naturelles, réduire durablement les pollutions et les nuisances, développer une offre territorialisée de logement pour tous, accompagner le développement des énergies renouvelables et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements. Tout ceci en facilitant la participation des citoyens et en apportant une visibilité aux porteurs de projet.

La DREAL contribue également à la sécurité des citoyens, à travers la prévention des risques naturels et technologiques. Enfin, elle assure la promotion d'un développement social et économique soucieux de la protection de notre environnement par l'intégration des différents enjeux de l'île pour un aménagement maîtrisé et un développement durable.

Au niveau forestier la DREAL de Corse appuie techniquement par son expertise les acteurs de la région dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des territoires à haute valeur écologique et paysagère. Elle assure ainsi la protection et la gestion durable des espaces naturels, de la biodiversité, des sites et des paysages, notamment en veillant à la mise en œuvre des directives communautaires du réseau Natura 2000 par exemples.



DREAL Corse
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Directeur : Jean-François BOYER

Contacts
DREAL de Corse
Immeuble Paglia Orba - Lieu-dit Croix d'Alexandre
Route d'Alata
20090 AJACCIO
04 95 51 79 70
deal-corse@developpement-durable.gouv.fr
www.corse.developpement-durable.gouv.fr

Les Directions Départementales des Territoires (DDT 2A et 2B)

Les DDT de Corse-du-Sud et de Haute-Corse mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer à l'échelle départementale. Leur action vise promouvoir le développement durable, connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux, prévenir les risques naturels, mettre en oeuvre les politiques d'environnement, d'agriculture, d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de construction de transport, de la mer et du littoral.

Au niveau forestier les missions des DDTM visent à :

- | **faire appliquer la réglementation sur le défrichement**, qui depuis 2014, prévoir l'obligation pour le préfet de conditionner les autorisations de défrichement à la mise en oeuvre de mesures compensatoires (boisements, travaux sylvicoles, versement d'une indemnité compensatoire au Fonds stratégique bois) ;
- | **suivre l'application et la conformité des Plans Simples de Gestion (PSG)** des forêts privées ;
- | **protéger et préserver la forêt** en limitant la consommation des espaces forestiers (émission d'avis dans le cadre de procédures d'urbanisme et sur les projets) ;
- | **interdire ou autoriser sous prescription toute nouvelle urbanisation en forêt** et ne pas exposer davantage biens et de personnes au risque incendie de forêt dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de défrichement et des avis rendus sur les documents et les permis de construire et d'aménager ;
- | **animer et coordonner** les services chargés de la prévention des incendies de forêt ;
- | **contrôler les obligations légales de débroussaillage** des habitations en limite de forêt sur les communes sensibles, et verbalisation si nécessaire ;
- | **gérer et contrôler les aides publiques** relatives à la forêt (investissement forestiers de production, avantages fiscaux) et à sa protection contre les incendies de forêt dans une logique d'adaptation au changement climatique ;
- | **appliquer de façon adaptée le régime forestier** aux bois et forêts des collectivités susceptibles d'exploitation régulière.
- | **suivre le programme de développement forestier** (chartes forestières et de territoire, ...) ;
- | **animer la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage** et arrêter les décisions réglementaires (plan de chasse, ouverture/fermeture, nuisibles, ...) ;
- | mettre en place un schéma départemental de gestion cynégétique, **renforcer la sécurité de la chasse et maîtriser les populations de gibiers.**



DDT 2A
Service Environnement - Unité Forêt et biodiversité
Terre plein de la Gare
20302 AJACCIO CEDEX 09
04 95 29 09 09
ddtm-secretariat-direction@corse-du-sud.gouv.fr
ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Directeur DDTM 2A : Yves SIMON
Directrice DDTM 2B : Muriel JOER LE CORRE

Contacts
DDTM 2A
Service Environnement - Unité Forêt et biodiversité
Terre plein de la Gare
20302 AJACCIO CEDEX 09
04 95 29 09 09
ddtm-secretariat-direction@corse-du-sud.gouv.fr
ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

DDTM 2B
Service Environnement - Unité Forêt et Biodiversité
8, Boulevard Benoîte Danesi
CS 60008
20411 BASTIA CEDEX 09
04 95 34 50 00 - 04 95 32 97 57
ddt-saf@haute-corse.gouv.fr

L'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)

L'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse dépend de la Collectivité de Corse. Il est chargé, dans le cadre des orientations définies par cette dernière de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural. Il exerce des activités de financement et/ou d'accompagnement de modernisation de l'agriculture, l'installation de nouveaux agriculteurs, la promotion des métiers agricoles, les développements de la qualité, du rural et de la forêt, la diversification, l'organisation et la structuration des filières de production, et de la durabilité du développement (maintien des paysages, traditions, enjeux environnementaux).

L'ODARC possède une Division forêt et aménagement du territoire comportant une cellule dédiée au développement forestier. Chargé par la Collectivité de Corse de mettre en œuvre la politique de développement de la filière forêt-bois, l'ODARC conduit son action dans la recherche des équilibres entre les différents enjeux en associant les acteurs du développement de la forêt et du bois.

Il intervient sous forme de plusieurs actions :

- Mise en place d'un dispositif de soutien de la filière dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) et des aides sur fonds de la Collectivité de Corse. Pour cela l'ODARC met en œuvre plusieurs mesures forestières à travers le lancement d'appels à projet permettant notamment d'accompagner les projets des entreprises de la filière forêt-bois de Corse, de création de dessertes et d'infrastructures forestières, et d'amélioration de la sylviculture des peuplements ou encore un soutien financier dans l'élaboration des Plans Simples de Gestion (propriétaires privés uniquement). Ces actions ont pour but de valoriser la ressource forestière insulaire, dans une approche consolidée de la filière en considérant le lien amont-aval et dans le respect de l'équilibre territorial et environnemental.
- Animation visant au développement du marché du bois local et la relance de la filière, par la conduite d'actions coordonnées et complémentaires telles que la création de la marque Lignum Corsica, une étude sur la durabilité naturelle du Pin Lariciu, participations à des foires et salons forestiers...

L'ODARC est régie par un Conseil d'Administration composé de 43 membres présidé par un Conseiller Exécutif qui devient ainsi Président de l'Office et est constitué par arrêté du Président du Conseil Exécutif. Les membres du Conseil d'Administration de l'ODARC sont :

- Le Président de l'Assemblée de Corse
- Le Président de l'ODARC
- Vingt membres désignés par l'Assemblée de Corse
- Un membre désigné par chaque Chambre d'Agriculture (Cismonte à Pumonti)
- Huit membres désignés par les organisations représentatives des chefs d'exploitations agricoles
- Deux représentants des salariés agricoles (1 pour le Cismonte et 1 pour le Pumonti)
- Un membre désigné par la Chambre Régionale d'Agriculture
- Un membre désigné par la Société d'Aménagement Foncier et l'Etablissement Rural (SAFER) de Corse
- Un membre désigné par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse
- Quatre représentants du personnel de l'ODARC désignés par les organisations syndicales représentatives du personnel
- Deux représentants des propriétaires fonciers désignés par le Centre Régional de la Propriété Foncière de Corse

Président : Dominique LIVRELLI

Directrice par intérim : Marie-Pierre BIANCHINI



Contacts

Siège de l'ODARC :
Avenue Paul Giacobbi
Montesoro
20601 BASTIA
odarc@odarc.fr
04 95 30 95 30
www.odarc.corsica

ODARC Ajaccio
U Ricantu
Route de Campo Dell'Oro
20090 AJACCIO
04 95 29 26 90

ODARC Altiani
Pont d'Altiani
R.T. 50
2051 ALTIANI
04 95 48 85 45

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) dépend également de la Collectivité de Corse tout comme l'ODARC. Il impulse et coordonne l'ensemble de la politique régionale en matière d'environnement et de gestion durable avec ses partenaires, en assurant la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine naturel de la Corse.

Ses domaines d'intervention sont la protection et la gestion des espaces terrestres, marins, des espèces végétales et animales, des équilibres naturels, la prévention contre les incendies, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la communication la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Au niveau forestier, l'OEC participe à la protection et la gestion des espaces et des équilibres naturels, des espaces sensibles et des espèces végétales insulaires et endémiques, notamment grâce à l'intervention de son service spécialisé, le Conservatoire Botanique de Corse (CNBC). Ce dernier permet d'améliorer la connaissance et l'identification de la flore et des habitats et met à disposition les données récoltées. Enfin, il anime la commission des arbres remarquables de Corse visant à la prise en compte de ce patrimoine qu'il soit forestier ou non.

L'OEC ainsi s'attache à recueillir les données et études relatives à l'environnement insulaire et sensibiliser sur ce point les collectivités locales. Par ailleurs, l'OEC est partie prenante de toutes actions visant à la préservation écologique de la Méditerranée. Il propose à l'Assemblée de Corse toutes initiatives en ce sens.

L'Office de l'Environnement de la Corse a pour but d'atteindre les objectifs de protection de l'environnement et de la nature fixés au niveau territorial et en accord avec les traités internationaux, les programmes d'actions communautaires en matière d'environnement et la législation en vigueur. L'OEC participe activement aux Assises de la forêt qui définissent la politique forestière de la Région, apportant son expertise en matière de multifonctionnalité de la forêt.

Partenaire financier des communes et des communautés de communes, des associations comme des services de l'Etat, l'Office de l'Environnement de la Corse est également un partenaire technique organisé en 7 services dédiés.

L'OEC est présidé par un Conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif. Le conseil d'administration de l'Office est composé de 29 membres, dont le Président et 17 élus désignés par l'Assemblée de Corse.

Président : Guy ARMANET
Directeur : Joseph MAGNAVACCA



Contacts

14, Avenue Jean Nicoli
20250 CORTE
info@oec.fr
04 95 45 04 00
www.oec.corsica

L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE)

L'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), comme ses homologues de l'ODARC et de l'OEC, est chargée par la Collectivité de Corse de définir et de mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans les domaines de la transition énergétique et de l'aménagement durable de la Corse.

Ses missions visent à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin qu'ensemble ils fassent de la Corse une terre d'excellence en matière de transition écologique. Afin de faire face aux changements climatiques et à l'appauvrissement des ressources naturelles, l'AUE met en œuvre des stratégies et des actions innovantes permettant de préserver et de développer le territoire corse.

Au niveau forestier, l'AUE met en place des appels à projets destinés à développer la filière forêt-bois de Corse en prônant l'utilisation du bois insulaire notamment pour la production d'énergie. Cela passe par l'installation de chaufferies collectives au bois (chaudières biomasse).

L'AUE est présidée par un Conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse. Le conseil d'administration de l'Agence est composé de 22 membres, dont le Président, la Présidente de l'Assemblée de Corse, 12 conseillers territoriaux désignés, 3 représentant d'agences et offices (OEC, ODARC, et ADEC), 1 représentant du personnel, et 4 autres représentants (Association des Maires, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture et Chambre Régionale des Métiers).

Président : Julien PAOLINI
Directeur : Alexis MILANO



Contacts

AUE – C.C Castellani
Av. du Mont Thabor
CS20020
20700 Ajaccio Cedex 9
aue@isula.corsica
04 95 10 98 64
www.aue.corsica

Les organismes de certification

La certification forestière a pour objectif de garantir au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement. Le principe de gestion durable intègre l'équilibre entre les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts. Les propriétaires forestiers engagés dans une démarche de labélisation participent, au sein de la filière bois, à la valorisation d'une image citoyenne et respectueuse du patrimoine forestier. Il respecte ainsi un cahier des charges qui fixe les règles de la gestion forestière durable.

Il existe deux organismes de certifications principaux dans le monde, PEFC et FSC®. A l'échelle régionale, seul PEFC Corsica est présent.

PEFC

PEFC est un système international de certification forestière qui garantit la gestion durable des forêts : gérée selon des règles établies par les professionnels et les usagers, et contrôlée par des experts compétents et indépendants (voir l'article dédié). Il garantit aux consommateurs des produits issus de forêts gérées durablement, la traçabilité du bois depuis la forêt (chaîne de contrôle), l'affichage de la marque PEFC sur les produits.

Dans chaque pays, une association nationale composée des mêmes trois collèges (producteurs, industriels et usagers de la forêt) définit dans un document de référence les principes et recommandations pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable. En France, la certification repose sur l'action d'une quinzaine d'associations régionales PEFC. Elles ont pour mission de préciser, renforcer et adapter les règles de la gestion forestière durable aux réalités forestières locales. De leurs actions découle la rédaction de chartes d'engagement pour la gestion forestière durable, que les adhérents (propriétaires et exploitants forestiers) s'engagent à respecter.

PEFC Corsica a été agréée par PEFC France en mars 2010 et a certifié près de 60 000 ha de forêt parmi lesquelles on retrouve des propriétaires forestiers privés, des communes et la Collectivité de Corse. Plusieurs entreprises de la filière bois de Corse sont également certifiées. (Plus d'informations sur leur site internet).

Président PEFC Corsica : Jean-Jacques GIANNI



Contacts

Siège de PEFC Corsica
Open Spaziu 7, Avenue Xavier Luciani
20250 CORTE
www.pefc-france.org
06 45 52 74 69
contact@pefc-corsica.org

Union Régionale des Communes forestières de Corse : les associations des communes forestières (COFOR 2A et 2B)

Chaque département possède une association des communes forestières qui dépendent d'une Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), association d'élus créée en 1933 et qui représente les 15 000 collectivités propriétaires de forêt et impliquées dans la valorisation de leurs bois. Les COFOR portent des valeurs partagées par les élus dans la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques tout en veillant à la biodiversité et en ayant une vision de l'espace forestier comme atout du développement local et de lutte contre le changement climatique. Elles assurent leur soutien à la filière forêt-bois et à une économie de proximité, mettent en œuvre des politiques forestières territoriales et ont une véritable volonté de transmettre le patrimoine forestier aux générations futures.

Contacts

www.fncofor.fr

COFOR 2A - Président : Jean-Jacques GIANNI

Maison de l'agriculture - 18 Avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
04 95 70 44 73
corse@communesforestiere.org

FSC®

La mission fondatrice de FSC® est d'apporter un schéma de certification indépendant et crédible garantissant que les forêts sont gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques des générations actuelles et futures.

Ce schéma exige par exemple la mise en place d'un réseau de conservation pour préserver la biodiversité forestière, le respect des ressources hydriques via la préservation des ripisylves, des pratiques vertueuses en matière de protection des sols, en particulier dans les Forêts à Haute Valeur de Conservation, ou le respect des consignes de sécurité pour les travailleurs en forêt.

Le bois issu des forêts certifiées FSC® est ensuite transformé dans des entreprises certifiées FSC® afin de garantir sa traçabilité tout au long de la filière. Le produit fini porte un label FSC® qui garantit au consommateur final qu'il est issu de forêts gérées de façon responsable.

Présidente FSC® France : Carole FONTA



Contacts

FSC® France
Résidence Hoche bât A
8, Bd de la Paix
56 000 VANNES
https://fr.fsc.org
02 97 63 08 29
info@fr.fsc.org

Les gestionnaires forestiers

Le gestionnaire forestier est un spécialiste de la forêt qui accompagne le propriétaire forestier privé dans la gestion de sa forêt sur du long terme. Il est le professionnel qui parcourt les bois pour marquer les coupes, guider les travaux forestiers, organiser la mise en place de la gestion forestière, réceptionner les bois... Il a une indépendance vis-à-vis de toute activité commerciale ou de négoce, il a une grande proximité avec ses clients et propose des réponses et une gestion adaptée au profil du propriétaire et de sa forêt. Il possède également la compétence d'optimiser les revenus des propriétaires à des tarifs maîtrisés.

En Corse, trois gestionnaires sont au service des propriétaires forestiers privés :

L'expert forestier

L'expert forestier, Hubert Audeval, assure la gestion indépendante de patrimoines forestiers (reboisement, mise en œuvre d'exploitation de coupe, ventes des produits des coupes, rédaction de PSG et de documents de gestion durable). Il peut exercer son expertise dans le cadre de missions judiciaires à enjeux sylvicoles. Sa responsabilité légale est couverte par des assurances spécifiques.

Contacts

SELARL CORSEXPERTISES - Hubert Audeval
06 09 39 04 05
contact@corseexpertises.com

Expert forestier agréé - Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Bastia - Délégué régional suppléant d'experts forestiers de France

La coopérative forestière

La Coopérative forestière Silvacoop regroupe environ 140 propriétaires forestiers qui participent directement à son fonctionnement et à sa gouvernance. Elle agit pour le compte de ses adhérents afin d'optimiser l'évaluation, la gestion et la mobilisation de leurs bois et lièges (reboisement, mise en œuvre des travaux sylvicoles et subéicoles, coupes de bois et levées de lièges (femelle, mâle ou brûlé), ventes individuelles ou groupées des produits des coupes et levées de liège, rédaction de PSG et documents de gestion durable, constitution et suivi des dossiers de subvention (travaux sylvicoles et d'infrastructures) ...

Contacts

Siège Silvacoop
Quartier Canale
20100 SARTÈNE
www.silvacoop-corsica.com
06 18 58 06 54 (Secrétariat)
info@silvacoop.corsica



Le gestionnaire forestier professionnel

En tant que gestionnaire forestier professionnel, François Muracciole assiste les propriétaires forestiers privés dans la gestion de leurs bois et forêts conformément à un document de gestion durable. Son activité participe à la conservation et à la régie des bois, mais également à la mise en marché de bois façonnés et sur pied.

Contacts

François Muracciole
Ribette
15170 CELLES
infos@porte-du-barry.fr

Le Syndicat des propriétaires forestiers privés - FRANSYLVA

Fransylva assure la représentation de tous les forestiers privés auprès des instances nationales et internationales : Union Européenne, élus, pouvoirs publics, acteurs de la filière forêt-bois, partenaires, institutions et organismes non-gouvernementaux impliqués en forêt. Le syndicat est présent dans les domaines où la forêt est concernée afin de fédérer les intérêts, délivrer un message commun, participer aux groupes de travail, agir et réagir face aux groupes de pression, telle est le positionnement en termes d'influence de Fransylva aussi bien au niveau de la fédération nationale et les syndicats départementaux et régionaux. A ce titre, l'ensemble des prises de positions syndicales sont orientées sous le prisme de l'intérêt du propriétaire forestier, gestionnaire responsable de sa forêt. Fransylva assure une veille et apporte des conseils sur les enjeux juridiques, économiques et environnementaux qui concernent les forestiers. La communication, le dialogue et la pédagogie sur le rôle de la forêt et des forestiers constitue un axe fondamental du syndicalisme forestier. A travers un média dédié, Forêts de France, mais aussi tout un dispositif de rencontres, d'animation des réseaux sociaux et des relations avec la presse, Fransylva s'applique à faire connaître et reconnaître les enjeux de la forêt privée. Au quotidien Fransylva travaille avec l'interprofession France Bois Forêt et l'ensemble des acteurs qui la composent. Dans cet esprit Fransylva prend part aux travaux de diverses instances dans lesquelles il est indispensable que la forêt privée soit présente (biodiversité, chasse, énergie renouvelable, certification PEFC, carbone, transition écologique, bois-énergie). Fransylva partage avec tous ses partenaires l'ambition de développer une forêt gérée durablement, productrice de bois et génératrice d'emplois non-délocalisables.

En Corse, Fransylva est représenté par le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse qui défend les intérêts des propriétaires forestiers insulaires dans de nombreuses commissions départementales et territoriales. Il œuvre pour prendre en compte les attentes des propriétaires forestiers privés corses dans les politiques publiques. Il permet de proposer aux propriétaires forestiers une assurance Responsabilité Civile très économique, indispensable à protéger des conséquences d'événements imprévisibles qui toucheraient des tiers.

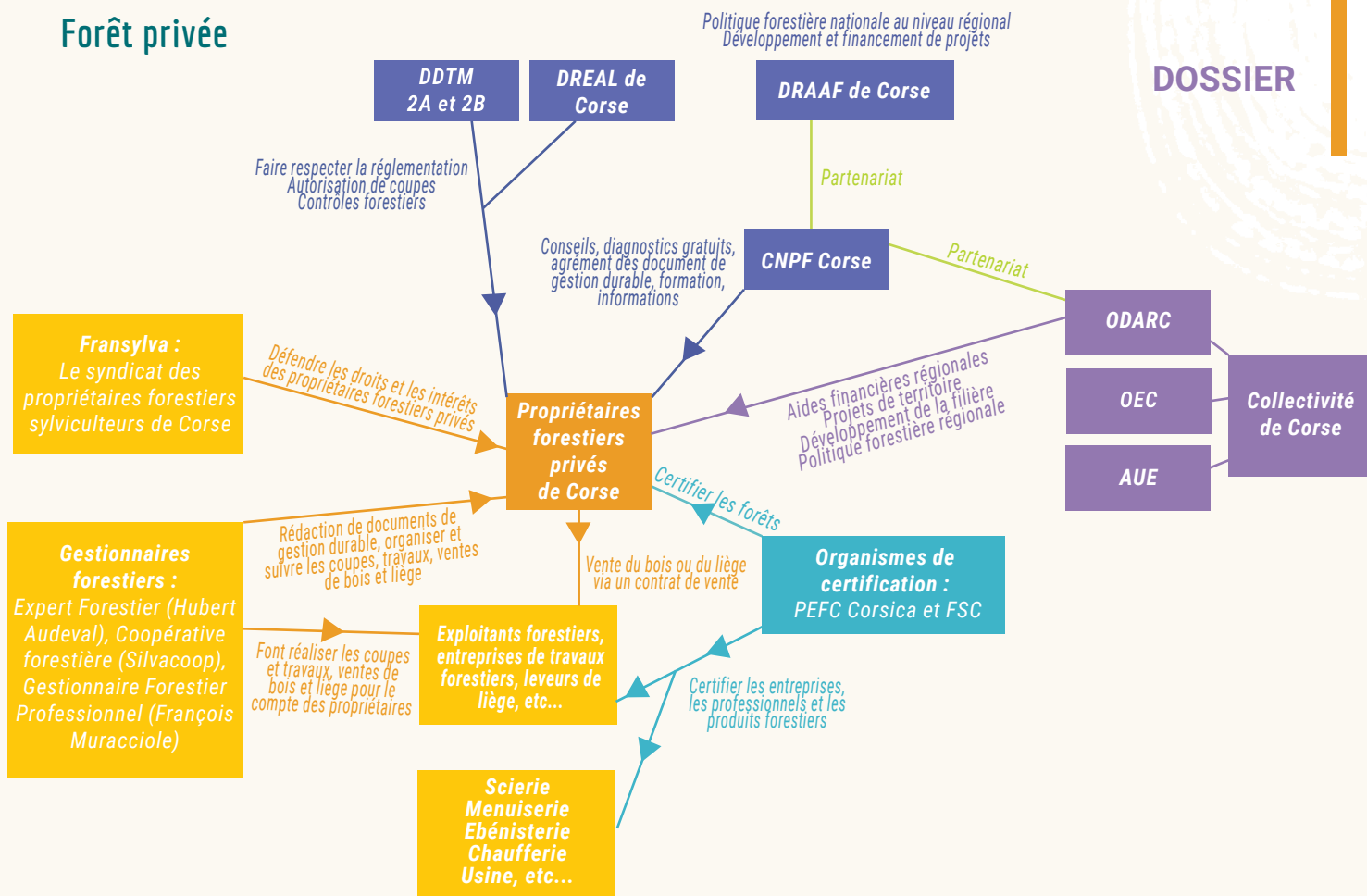
Il travaille à inclure dans Fransylva Services, l'assurance Sylvassur garantissant les dommages suite à tempêtes et incendies. Il permet de bénéficier du conseil juridique de la fédération Fransylva pour toute question liée à la propriété forestière.

Contacts

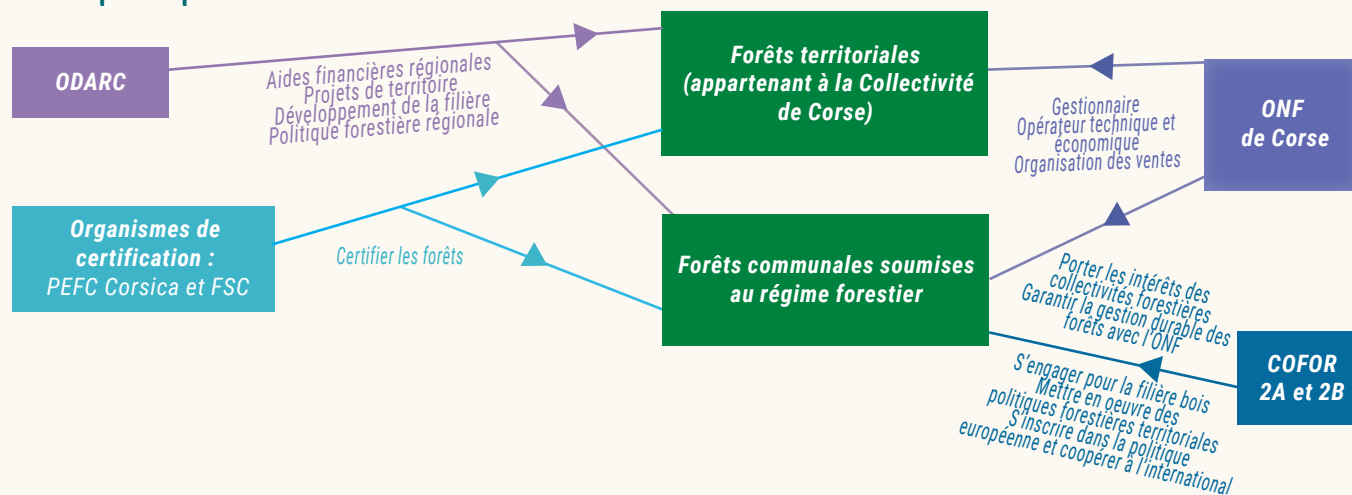
Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse - FRANSYLVA
9, Cours Jean Nicoli
20090 AJACCIO
www.fransylva.fr corse@fransylva.fr

Président : François PIACENTINI

Forêt privée



Forêt publique



Etablissement public régional

Etablissement public national

L'ensemble des organismes cités travaille de manière partenariale dans des actions territoriales au profit de la filière forêt-bois de Corse.

Avec l'aide financière de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)



Centre National de la Propriété Forestière
Corse
9 Cours Jean Nicoli - 20090 AJACCIO
04 95 23 84 24 - corse@cnpf.fr

corse.cnpf.fr

